

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **29 juin 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Charly DELAMAIDE (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Philippe COUDERC), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Chloé MOLES (représentée par Isabelle LANTUEJOUL), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Elise BRUGIERE, Stéphanie DELORME, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_116 : ADMINISTRATION GENERALE / RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION CLERMONT-FERRAND MASSIF CENTRAL 2028 POUR L'ANNÉE 2023 **Rapporteur : Madame Magali MAUREL**

Vu la délibération n° DEL_2022_080 en date du 30 juin 2022 portant adhésion de la CABA à l'Association Clermont-Ferrand Massif Central 2028 ;

Considérant que Clermont-Ferrand s'est officiellement portée candidate à la procédure de sélection qui conduira la Commission Européenne à désigner le territoire labellisé « Capitale européenne de la Culture 2028 » ;

Considérant que ce projet ambitieux entend s'inscrire à la fois dans un périmètre élargi couvrant le Massif Central dont la métropole Clermont-Auvergne est le cœur et dans l'environnement géoculturel qui forge son histoire et son identité au sein de l'Auvergne et du Massif Central ;

Considérant que ce projet de Capitale européenne de la Culture repose ainsi sur le triple ancrage rural, industriel et universitaire d'un territoire large et ouvert caractérisé par ses reliefs et sa géologie particulière sublimée par ses volcans ;

Considérant que les Capitales européennes de la Culture sont souvent associées à de grandes années de festivités et qu'elles constituent bien plus qu'une programmation culturelle et artistique ; que ce label est dans les faits adossé à une stratégie de long terme de la ville porteuse et de la zone avec laquelle elle candidate ;

Considérant que, pour ce qui est de la démarche Clermont-Massif Central, celle-ci a débuté avec une phase de concertation collective en 2015 (les États généraux de la Culture), suivie en 2017-2019 d'une phase événementielle préfigurative dénommée « Effervescences » qui a permis de sensibiliser habitants et acteurs culturels au projet comme de mesurer leur engouement ;

Considérant que le travail autour de la candidature de Clermont-Ferrand a porté et porte sur :

- une vision de long terme et une approche territoriale globale ;
- la qualité et l'originalité du concept de candidature et de la programmation artistique et culturelle ;
- la formalisation de la dimension et de l'ancrage européens du projet ;
- le travail avec les acteurs culturels, institutionnels et socio-économiques et le portage collectif de la candidature ;
- la concertation et la participation la plus large des publics, notamment les plus exclus ;
- la capacité à conduire et à financer un projet de cette envergure ;

Considérant que le périmètre du projet Clermont-Massif Central est un parti-pris fort qui nécessite le plein soutien des collectivités et grandes institutions culturelles du Massif, ce qui a justifié le choix de la CABA d'adhérer à l'association de portage pluripartite, Clermont-Massif Central 2028, créée à cette fin en décembre 2020 ;

Considérant que les grands principes de fonctionnement de cette association sont :

- le changement des approches administratives et sectorielles classiques à la faveur d'un décloisonnement des réflexions et une mixité des membres ;
- le développement de nouvelles actions « public/privé » et la recherche de solutions créatives et innovantes ;
- le renforcement des coopérations territoriales et européennes pour plus de durabilité, de cohésion sociale et une meilleure qualité de vie.

Considérant que l'Association, dans ce cadre, pour objet de :

- rassembler les différentes collectivités territoriales, acteurs économiques, culturels, socio-professionnels et habitants au sein d'une structure de portage collectif de ce grand projet de territoire ;
- coconstruire, en lien avec l'équipe technique dédiée, le programme 2028 ;
- promouvoir le projet et préparer les phases de sélection 2022-2023 ;
- recueillir et gérer des financements mixtes pour constituer le dossier et réaliser le programme culturel et artistique 2028 en cas de sélection ;

Considérant que le choix définitif de la Capitale de la Culture 2028 doit intervenir à la fin de l'année 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de renouveler officiellement le soutien de la CABA à la candidature de Clermont-Massif Central au titre de Capitale européenne de la Culture 2028 et de relayer ce soutien sur les supports de communication de la Collectivité ;

- de renouveler l'adhésion de la CABA à l'Association Clermont-Massif Central 2028, pour l'année 2023 ;

- de contribuer au fonctionnement de cette Association à hauteur de 2 500 euros pour l'exercice 2023 afin de financer les actions et moyens humains nécessaires à la constitution et au portage du dossier ;

- de s'engager à examiner la contribution de la CABA à la préparation et à la mise en œuvre du label en cas de sélection par le jury européen à la fin de l'année 2023.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.